

# Charte des Arbitres Nationaux, Européens, Internationaux hors PNA.

## Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal (FFPJP) - 2025

### Préambule

Etabli sous l'autorité de la FFPJP dans le but d'uniformiser les pratiques arbitrales lors des compétitions composé d'arbitres nationaux, européens et internationaux, ayant satisfait aux épreuves d'admission écrit et pratique et étant en activité. La CNA se réserve le droit de refuser un candidat si son attitude ou son état de santé, confirmé par un certificat médical validé par un médecin fédéral, est jugé incompatible avec les responsabilités liées à l'arbitrage. Toute exclusion ou réintégration d'un membre est soumise à l'approbation de La CNA et de la FFPJP.

### Chapitre I : Dispositions Générales

#### Article 1

Les arbitres s'engagent à respecter les dispositions de la présente charte et à veiller à leur application uniforme.

#### Article 2

Les arbitres adoptent un comportement empreint de respect, d'entraide et de solidarité, favorisant ainsi une collaboration harmonieuse.

### Chapitre II : Obligations des Arbitres

#### Article 3 : Participation et engagement

Les arbitres s'engagent à :

1. Harmoniser leurs pratiques et mutualiser leurs compétences.
2. Transmettre leurs savoirs au sein du corps arbitral.
3. Adopter un comportement exemplaire et digne.
4. Porter la tenue officielle de la FFPJP.
5. Répondre aux courriels et retourner les documents dans les délais demandés, sous peine de ne pas être désignés aux compétitions l'année suivante.

#### Article 4 : Disponibilité

Les arbitres doivent se rendre disponible pour les organisateurs, joueurs et médias dans le respect des règles éthiques.

#### Article 5 : Promotion de la cohésion

Les arbitres doivent encourager une coopération active entre les membres, organisateurs et dirigeants.

#### Article 6 : Conditions d'exercice

Chaque arbitre veille à exercer sa mission dans des conditions optimales, en maintenant une bonne condition physique et psychologique.

#### Article 7 : Respect et inclusivité

Les arbitres valorisent la diversité et rejettent toute forme de discrimination.

#### Article 8 : Intégrité et impartialité

Les arbitres agissent avec réserve, neutralité et indépendance face à toute pression ou tentative de corruption.

#### Article 9 : Nominations

Les arbitres doivent répondre dans les délais impartis concernant leurs nominations aux compétitions.

Tout retard entraînera l'annulation de la nomination.

#### Article 10 : Rapport d'activité ( fiche arbitre)

Un rapport d'activité doit être transmis dans la semaine suivant une mission arbitrale. Le non-respect de ce délai entrainera une exclusion des nominations futures. Il sera fait une relance au retardataire par le responsable du suivi de ces fiches.

#### Article 11 : Formation et implication

Les arbitres participent activement lors de la formation du corps arbitral, de leur département et ou région.

### Chapitre III : Droits des Arbitres

#### Article 12 : Formation et accompagnement

Les arbitres bénéficient de :

1. Un accès aux informations et formations nécessaires.
2. Un soutien par des pairs ou des professionnels externes.
3. Des débriefings après chaque mission.

#### Article 13 : Contribution

Chaque arbitre peut contribuer au développement sportif et humain.

#### Article 14 : Droit de retrait et départ volontaire

Un arbitre peut quitter sa fonction ou être exclu en cas de manquement . En outre un arbitre peut faire valoir le droit de prendre une année sabbatique pour raison de santé, ou autre motif justifié auprès de la CNA.

Article 15 : Sécurité et droit de retrait

Un arbitre n'est pas responsable de la sécurité générale d'un événement. Il peut se retirer si son intégrité est menacée.

#### Chapitre IV : Dispositions Finales

La présente charte entre en vigueur dès son approbation par la FFPJP. Toute modification requiert l'accord des instances compétentes.

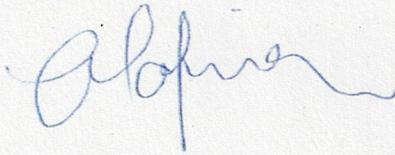
Signatures : Charte validée par le Codir du 4 avril 2025

Président de la FFPJP :  
Monsieur Michel LE BOT

Michel LE BOT  
Président de la FFPJP



Présidents du collège des arbitres :  
Mme. Evelyne CHAPILLON



Mr. Roland ARMAND



Arbitre : Nom, Prénom et signature.